



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/129  
S/1994/458  
18 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Point 72 de la liste préliminaire\*  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 13 avril 1994, adressée au Secrétaire général  
par les représentants du Cambodge et du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le texte du communiqué conjoint publié le 3 avril 1994 par M. Vo Van Kiet, Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, et le Prince Norodom Ranariddh et Samdech Hun Sen, respectivement Premier Président et Deuxième Président du Gouvernement royal du Cambodge. Ledit communiqué a été publié lors de la visite officielle du Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam au Royaume du Cambodge, les 2 et 3 avril 1994.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim  
de la République socialiste du  
Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) S. E. M. LE VAN BANG

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent du Royaume  
du Cambodge auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) S. A. le Prince SISOWATH Sirirath

---

\* A/49/50.

ANNEXE

Communiqué conjoint publié le 3 avril 1994 par le Premier Ministre  
du Viet Nam et les Premier et Deuxième Présidents du Gouvernement  
royal du Cambodge

1. Sur l'invitation de Samdech Krom Preah Norodom Ranariddh et Samdech Hun Sen, respectivement Premier Président et Deuxième Président du Gouvernement royal du Cambodge, M. Vo Van Kiet, Premier Ministre du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, s'est rendu en visite officielle et amicale au Royaume du Cambodge, les 2 et 3 avril 1994.

2. Pendant son séjour au Royaume du Cambodge, M. Vo Van Kiet, accompagné de sa suite, a déposé une gerbe de fleurs au monument de l'Indépendance et visité quelques hauts lieux de la vie économique et culturelle de Phnom Penh, où la population cambodgienne lui a réservé un accueil chaleureux.

Le Premier Ministre du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a rendu visite à Samdech Chea Sim, Président de l'Assemblée nationale et chef d'État par intérim du Royaume du Cambodge, qui lui a souhaité la bienvenue et a souligné l'importance que cette visite revêtait pour la consolidation et le renforcement des relations traditionnelles d'amitié, de coopération et de bon voisinage entre le Viet Nam et le Cambodge. M. Vo Van Kiet a demandé à Samdech Chea Sim de se faire l'interprète des voeux que les dirigeants vietnamiens forment pour S. M. Preah Bat Samdech Norodom Sihanouk Varman et S. M. la Reine Norodom Monineath Sihanouk, pour le prompt rétablissement du Roi et pour la santé et le bonheur du Roi et de la Reine. Il a également confirmé que le Président Le Duc Anh avait invité le Roi et la Reine à se rendre en visite officielle dans la République socialiste du Viet Nam au moment de leur choix. Samdech Chea Sim a exprimé ses sentiments de gratitude à M. Le Duc Anh et assuré M. Vo Van Kiet qu'il transmettrait cette invitation au Roi et à la Reine.

3. La délégation du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, dirigée par M. Vo Van Kiet, a eu des entretiens officiels avec la délégation du Gouvernement royal du Cambodge, dirigée par son Premier et son Deuxième Présidents, Samdech Krom Preah Norodom Ranariddh et Samdech Hun Sen. Les entretiens, placés sous le signe du bon voisinage et de la compréhension mutuelle, se sont déroulés dans un climat d'amitié et de coopération.

Les deux parties ont échangé des informations au sujet de la situation dans leurs pays respectifs, examiné les mesures pratiques destinées à promouvoir les relations d'amitié et de coopération entre les deux pays et échangé leurs vues sur les questions internationales et régionales qui les préoccupent.

4. La partie cambodgienne a informé la partie vietnamienne des premiers résultats obtenus par le Gouvernement royal et le peuple du Cambodge sous la direction éclairée du Roi Norodom Sihanouk Varman dans leur entreprise de réconciliation nationale, de maintien et de renforcement de la paix et de la stabilité politique, ainsi que dans le processus du relèvement, de la reconstruction et du développement du pays.

La partie cambodgienne a dit qu'elle appréciait hautement la contribution positive du Gouvernement et du peuple vietnamiens au processus de paix au Cambodge, la manière stricte dont ils se conformaient aux Accords de paix sur le Cambodge signés à Paris le 23 octobre 1991 et la contribution constructive qu'ils faisaient à la mise en oeuvre desdits Accords. Elle s'est réjouie des résultats marquants obtenus par le peuple vietnamien dans ses efforts visant à restaurer et promouvoir une politique étrangère d'indépendance, de souveraineté et d'ouverture. Elle s'est félicitée vivement de la décision du Président des États-Unis d'Amérique, M. Bill Clinton, de lever l'embargo économique décrété contre le Viet Nam, considérant qu'il s'agissait d'un nouveau pas positif sur la voie de la normalisation des relations entre les deux pays.

5. La partie vietnamienne a salué l'évolution positive au Cambodge et les résultats remarquables obtenus par le peuple cambodgien sur la voie du rétablissement de la paix, de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Elle s'est félicitée également de la politique étrangère d'indépendance, de paix, de neutralité, de non-alignement et d'amitié menée par le Gouvernement royal du Cambodge, ainsi que des efforts qu'il déployait pour réintégrer le Cambodge dans la communauté internationale et régionale.

La partie vietnamienne a adressé ses félicitations chaleureuses à S. M. Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman à l'occasion de son accession au trône comme Roi du Cambodge et a fait un vibrant éloge du rôle noble et historique qui était le sien et des efforts inlassables qu'il déployait en vue de la réconciliation nationale, de l'unité nationale, du rétablissement de la paix et de la stabilité politique et de la construction d'un pays prospère. Elle a également exprimé sa gratitude sincère au Roi et au peuple du Cambodge pour les sentiments d'amitié qu'ils témoignaient au peuple vietnamien et l'aide importante qu'ils lui apportaient, et elle s'est dite convaincue que le Gouvernement royal et le peuple du Cambodge parviendraient, sous la direction clairvoyante du Roi Norodom Sihanouk Varman, à construire un Cambodge indépendant, pacifique, neutre, non aligné et prospère.

La partie vietnamienne exprime ses vœux au Gouvernement royal du Cambodge et lui souhaite de connaître de nouveaux succès dans sa noble mission en cette période cruciale de son histoire.

6. Les deux parties ont noté avec satisfaction la bonne évolution des relations entre les deux pays et ont réaffirmé leur volonté de maintenir et développer ces relations d'amitié, de coopération et de bon voisinage dans tous les domaines sur la base des principes énoncés dans les communiqués communs du 25 janvier 1992 et du 25 août 1993, à savoir le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacune des parties, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et une coopération équilibrée et mutuellement avantageuse, conformément aux aspirations et aux intérêts de leur peuples respectifs, ainsi que dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération pour le développement de la région.

7. C'est dans cet esprit que les gouvernements des deux pays ont signé l'accord sur la coopération économique et commerciale, l'accord sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et des

techniques, l'accord relatif au transit de marchandises et l'accord portant création de la Commission mixte sur la coopération économique, culturelle et scientifique et technique entre le Gouvernement du Royaume du Cambodge et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam. Les deux parties ont estimé que ces accords constituaient une base importante pour continuer à élargir leur coopération conformément à leurs intérêts respectifs.

Les deux parties sont convenues d'encourager leurs ministères et leurs administrations respectifs et les organismes publics appropriés à développer les contacts et à conclure des accords et des contrats dans les secteurs concrets devant faire l'objet d'une coopération.

Répondant à la demande exprimée par la partie cambodgienne, la partie vietnamienne a accepté de prêter son concours au Cambodge pour la mise en valeur des ressources humaines.

8. Dans l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les relations de bon voisinage, les deux parties sont convenues de régler, progressivement et de manière appropriée, les problèmes non résolus dans leurs relations bilatérales, par la voie de négociations, en respectant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et les intérêts légitimes de chacune des parties, sur une base mutuellement avantageuse et conformément à la législation et aux pratiques internationales ainsi qu'aux dispositions législatives de leurs pays respectifs.

9. Les deux parties sont parvenues à un accord sur la création d'un groupe de travail composé d'experts qui sera chargé d'examiner et de régler la question de la délimitation des frontières entre les deux pays et d'étudier les mesures à prendre en vue de garantir la sécurité et la stabilité dans les régions frontalières et d'établir le long de la frontière une paix durable et des relations d'amitié entre les deux pays.

10. Les deux parties se sont également entendues sur la création d'un groupe de travail composé d'experts qui sera chargé d'examiner et de régler la question des ressortissants vietnamiens se trouvant au Cambodge, en respectant la législation nationale du Cambodge ainsi que la législation et les pratiques internationales. La partie vietnamienne a noté avec une vive satisfaction que le Gouvernement royal du Cambodge a annoncé son intention de poursuivre la politique appliquée par le Roi Norodom Sihanouk à l'égard des ressortissants vietnamiens au Cambodge et en vertu de laquelle des ressortissants vietnamiens sont traités comme les autres ressortissants étrangers.

11. Les deux parties sont également convenues de poursuivre leurs entretiens avec les autres parties intéressées, dans le cadre du Comité du Mékong, en vue de rechercher des solutions appropriées pour toutes les questions relatives au droit d'exploitation des ressources offertes par le Mékong ainsi qu'à la protection de l'environnement dans les zones situées à proximité, conformément aux intérêts des populations et des États riverains, en particulier dans le bassin inférieur du Mékong.

12. Les deux parties ont noté avec satisfaction les évolutions positives récemment observées en Asie du Sud-Est et le renforcement progressif de la paix, de la stabilité et de la coopération propices au développement de la région. Elles ont salué les initiatives et les efforts qui visent à encourager le dialogue, à développer la compréhension mutuelle et à régler pacifiquement les désaccords et différends entre les pays de la région. Elles ont réaffirmé leur désir de continuer à élargir les relations d'amitié, de bon voisinage et de coopération fondées sur l'égalité et le principe de l'avantage mutuel avec tous les autres pays de la région, contribuant ainsi à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de prospérité.

13. Les deux parties ont considéré que la consolidation des liens traditionnels d'amitié et de coopération de bon voisinage entre la République socialiste du Viet Nam et le Royaume du Cambodge contribuerait utilement à promouvoir la paix, la stabilité, l'amitié et la coopération en Asie du Sud-Est.

14. Le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, M. Vo Van Kiet, a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement royal et au peuple du Cambodge pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation vietnamienne au cours de sa visite, illustrant ainsi parfaitement les sentiments d'amitié et de solidarité fraternelle qui existent de longue date entre les deux nations et les peuples du Viet Nam et du Cambodge.

Pour le Gouvernement royal  
du Cambodge,

Le Premier Président

Norodom RANARIDDH

Le Deuxième Président

Hun SEN

Pour le Gouvernement de la République  
socialiste du Viet Nam,

Le Premier Ministre

Vo Van KIET

-----